



Règlement Intérieur du CDC Jeu Provençal vétérans du Comité du Gard

ARTICLE 1 : Objet

Le CDC Vétérans Jeu Provençal est soumis à l'application stricte du Règlement de jeu Officiel de la F.F.P.J.P, Il se déroule par équipes composées de joueurs(ses) d'un même club, vétérans.

Le CDC Vétérans Jeu Provençal, ne débouchant pas sur un CRC et a fortiori sur un CNC, la compétition revêt un caractère amical et convivial. Les rencontres doivent se dérouler dans la journée avec le partage d'un repas entre les 2 équipes, **dans la mesure du possible.**

Et dans la même logique il sera autorisé 2 joueurs(ses) de 55 ans et plus par équipe.

Suivant les critères du règlement du Championnat d'Europe :

« Article 10 : limite d'âge :

10.01 Les championnats prévus par le présent règlement peuvent être divisés en catégories d'âge. Dans chaque catégorie. La limite d'âge s'applique l'année du championnat comme suit :

- Juniors – âgés de 17 ans ou moins.*
- Espoirs – les joueurs adultes de moins de 23 ans.*
- Vétérans – âgés de 55 ans ou plus. »*

Le Comité de pilotage a fait le choix de simplifier le règlement : parties en 13 points, pas de match nul.

ARTICLE 2 : Comité de pilotage et rôle

La commission du CDC Jeu Provençal Vétéran est chargée de :

- De gérer les inscriptions et constituer les divisions et groupes.
- D'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres, avec dates, horaires et lieux.
- De gérer les reports éventuels, les forfaits et d'en prévenir les clubs concernés.
- De centraliser les résultats et actualiser les classements, afin d'organiser les phases finales.

Son responsable est Mr Yves DUMONT

ARTICLE 3 : Domaine d'application et validité

Un club peut engager plusieurs équipes en CDC. Dans ce cas le club doit établir une liste de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe)

Les clubs doivent faire parvenir au Comité les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée, lors de l'inscription.

Inscriptions au moyen du formulaire se trouvant sur le site du CD30. Chaque club devra joindre :

- un chèque de caution de **200€** par équipe à l'ordre du CD30. Ce chèque sera rendu en fin de saison, sauf encaissé après deux (2) matchs forfait, ou a déclaré forfait général.
- un chèque de 20€ pour frais de participation par équipe, somme qui sera utilisée pour organiser le repas lors des parties finales.

Compétition ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la F.F.P.J.P.

La mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.

ARTICLE 4 : Composition des équipes

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un(e) capitaine pouvant être joueur(se).

La composition des équipes en doublette et en tripléte est effectuée librement par le(la) capitaine de l'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort effectué.

Les équipes sont constituées de 6 joueurs(ses) mais les feuilles de matchs présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs.

- Un(e) seul(e) joueur(se) muté(e) (mutation externe) est autorisé par équipe.

Ces feuilles de matchs ne peuvent pas être modifiées après le début de la première partie de la rencontre. Les remplacements en cours de match peuvent intervenir en cours de partie, à raison d'un remplacement par doublette et/ou par triplète, les joueurs remplacés ne pouvant pas revenir dans la partie en cours.

Les remplacements ne sont possibles que si les joueurs sont inscrits sur la feuille de match (6 ou 8 noms)

ARTICLE 5 : Déroulement des rencontres

Le CDC se déroule en 2 phases :

PHASE 1 -une phase de groupe de 4 équipes, soit 6 journées par match aller-retour, sur la journée : doublette le matin et triplète l'après-midi.

Chaque match comprend : 3 parties en doublette et 2 parties en triplète.

Chaque partie rapportant 1 point par doublette, 2 points par triplète soit un total de 7 points.

Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur.

Les parties se jouent en 13 points.

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est attribué à chaque équipe :

Trois (3) points pour une victoire, un (1) point pour une défaite et zéro (0) point pour un forfait.

L'équipe gagnante est chargée d'envoyer la feuille de match, au plus tard le lundi suivant la rencontre.

Le report de match n'est pas autorisé.

PHASE 2 - Phase finale : le 1^{er} de groupe reçoit.

. 1^{er} tour entre les premiers et 2^{ème} de chaque groupe, selon le règlement du CRC.

1 ^{er} 1/8	1 ^o groupe A contre 2 ^o du groupe B	2 ^{ème} 1/8	1 ^o groupe B contre 2 ^o du groupe C
3 ^{ème} 1/8	1 ^o groupe C contre 2 ^o du groupe D	4 ^{ème} 1/8	1 ^o groupe D contre 2 ^o du groupe E
5 ^{ème} 1/8	1 ^o groupe E contre 2 ^o du groupe F	6 ^{ème} 1/8	1 ^o groupe F contre 2 ^o du groupe G
7 ^{ème} 1/8	1 ^o groupe G contre 2 ^o du groupe A		

. 2^{ème} tour : cadrage

1 ^{er} 1/4	Vainqueur 1/8 : 1 contre vainqueur 1/8 : 2	2 ^{ème} 1/4	Vainqueur 1/8 : 3 contre vainqueur 1/8 : 4
3 ^{ème} 1/4	Vainqueur 1/8 : 5 contre vainqueur 1/8 : 6	4 ^{ème} 1/4	Vainqueur 1/8 : 7 IMPAIR

- **Mais si 2 équipes d'un même club sont qualifiées, elles se rencontreront obligatoirement en partie de cadrage.**

. 3^{ème} tour ½ finale après tirage au sort. Le club tiré en premier reçoit.

La finale et le match pour la 3^{ème} place seront organisés par le Comité de Pilotage sur terrain neutre.

Article 6 : Critères de classement général des équipes

1 -Total des points marqués

2 -En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles.

-entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 6 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 6.

3 -Goal-average général (différence des points Pour et Contre)

4 -Total des points « pour » le plus élevé

5 -Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu (3 D + 2 T)

6 -Cumul des points « pour » et « contre » des 3 parties disputées

Déroulement de la saison

Les rencontres se déroulent entre le 1er mars et le 30 novembre selon un calendrier établi par le comité de pilotage, validé par le Comité Directeur.

Article 7 : Charges du club organisateur

- Le club recevant doit :
- procéder au traçage des jeux (24m x 3m 50 minimum).
- **Prévoir le repas de midi pour les 2 équipes.**

Article 8 : Forfaits et pénalités financières

Une fois la composition des groupes effectuée, un club sachant que son équipe est forfait a pour obligation d'en aviser le responsable du comité de pilotage au plus tôt, par mail ou téléphone, et l'équipe adverse.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 13 à 0 (3 points et goal-average de + 7).

Deux (2) matchs forfaits dans le championnat entraînent l'encaissement du chèque de caution.

Le forfait général est prononcé soit :

- Suite à un courrier du président du Club ou du capitaine d'équipe au référent du comité de pilotage concerné,
- En cas de forfait après le tirage des groupes,
- Automatiquement après l'absence d'une équipe trois (3) matchs, consécutifs ou pas.

Le forfait général annule tous les résultats précédents de l'équipe.

Le forfait Général entraîne l'encaissement du chèque de caution.

Article 9 : Jury

Le jury composé du président du club recevant et des capitaines de chaque équipe sera chargé de régler tout problème survenant pendant le déroulement de la rencontre. Si le litige persiste, le comité de pilotage statuera en dernier ressort.

Article 10 : Tenues vestimentaires

Les joueurs(es) participant aux différentes rencontres doivent porter un haut avec identification du club et un bas homogène (short ou survêtement sportif).

Article 11 : Affaires disciplinaires et conditions d'appels

Dans tous les cas, même après décision du jury, la Commission Départementale de discipline pourra être saisie.

Le présent règlement, présenté par le Comité de Pilotage, validé par le Comité Directeur est applicable à partir de la saison 2023 et tant qu'il ne sera pas modifié par le Comité Directeur du Comité du GARD.


Le Président

Alain DONNADIEU



Le Secrétaire Général

Gérard PRUNIERES



Mise à jour mars 2023